

CONSERVATOIRE DE ROUEN

COVID 19 - GUIDE DE REPRISE DES ACTIVITES

[version modifiée du 1er septembre 2020]

1 – RAPPEL DES CONSIGNES SANITAIRES GENERALES

- Respect d'une distance minimale d'1 mètre entre les personnes soit environ 4m² par personne
- Lavage approfondi des mains à l'eau ou au savon et lorsque cela n'est pas possible friction au gel hydro-alcoolique
- Usage de mouchoirs et d'essuie-mains à usage unique
- Le port du masque est obligatoire dans les établissements d'enseignement artistique pour les personnes de 11 ans et plus.

Coronavirus

Pour se protéger et protéger les autres :



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un
mouchoir
à usage unique
et le jeter

2 – MESURES APPLIQUEES AU CONSERVATOIRE DE ROUEN

Mesures d'ordre général



- **Port du masque obligatoire** pour toutes les personnes fréquentant l'établissement à partir de 11 ans dans tous les espaces.

Lorsque la pratique artistique rend impossible le port du masque, il convient d'augmenter la distance de 2 à 5 mètres entre les personnes et si possible d'installer des cloisons plexiglas. Les personnes fréquentant l'établissement doivent venir équipées de leur propre masque. Ils ne sont pas fournis par l'établissement.

- **Désinfection des mains à l'entrée et à la sortie de l'établissement ainsi qu'à l'entrée et sortie de chaque salle.** Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition dans toutes les salles.
- **La circulation dans l'établissement a été aménagée** de façon à limiter le croisement des personnes (entrée et sortie de l'établissement dissociée, usage de l'escalier B uniquement pour l'accès aux étages supérieurs et escalier A réservé à l'accès aux étages inférieurs et sortie, limitation du nombre d'élèves dans certaines salles afin de préserver la distanciation)
Une signalétique spécifique et un marquage au sol sont installés pour rappeler le sens de circulation et mesures spécifiques.
- **Aération régulière des salles** au moins 1/4h toutes les 3 heures par ouverture des fenêtres lorsque les salles en sont dotées. Pour les salles sans fenêtres, ouverture en grand des portes, le système de ventilation de l'établissement permet un renouvellement de l'air (aération par un dispositif de CTA dont les filtres ont été changés)
- **Mesures spécifiques concernant le nettoyage des locaux** : les interventions par l'entreprise de nettoyage passent de 1 fois par jour à 2 voire 3 fois certains jours. L'entreprise utilise des produits adaptés et accroit les protocoles de nettoyage des zones principales de contact (sanitaires, clenches de porte, interrupteurs...). Des lingettes seront à disposition dans les salles pour désinfection des points de contact par les enseignants (tables, barres de danse etc...)

Des dispositions concernant des équipements partagés seront mises en place comme par exemple pour les micros. Ils seront nettoyés avant de changer de main. Une bonnette à usage unique sera placée sur le micro et changée à chaque changement de personne.

- **Limitation de l'accueil du public dans les locaux** :
 - . il est restreint aux seuls utilisateurs (il est demandé aux parents ou accompagnants des élèves de déposer et récupérer les élèves à l'extérieur de l'établissement)
 - . il est demandé aux élèves et étudiants de limiter leur fréquentation de l'établissement à leurs seuls horaires de cours

Dispositions particulières

ACCUEIL

Installation d'une cloison plexi pour préserver les agents d'accueil

Remise des clés des salles :

- . remise par les agents d'accueil
 - . le registre est rempli par l'agent d'accueil à la remise et au retour de la clé
 - . les clés sont désinfectées à chaque retour et avant toute remise à une autre personne
-

LUTHERIE

Accès limité à une seule personne à la fois

Les instruments déposés doivent être badgés et assurés

SECRETARIAT DE LA SCOLARITE

Installation de cloisons plexi pour préserver les agents

Accès limité à une seule personne par bureau

Il est demandé aux personnes de s'asseoir face au bureau lors de leur venue et prise de contact

Des bannettes en carton sont mises à disposition pour décontamination des documents papier qui seront remis

Il est demandé de privilégier les outils numériques pour les prises de contact, dépôts de documents, demande de renseignement afin de limiter au maximum la fréquentation des personnes dans le secrétariat. Contact par mail scolarite.CRR@rouen.fr

BIBLIOTHEQUE LA LUCARNE

Installation de cloisons plexi pour préserver les agents

Accès limité à 2 personnes simultanément et uniquement pour l'emprunt de document (la lecture sur place n'est plus possible)

Lavage des mains à l'entrée et à la sortie de la bibliothèque

Possibilité de réserver les ouvrages en consultant le catalogue en ligne sur le site du Conservatoire rubrique Bibliothèque La Lucarne – collection ou avec le lien <http://bibliotheque-conservatoire.rouen.fr/ipac20/ipac.jsp?profile=crr>. Réservation par mail à aallain@rouen.fr et bientôt en ligne (informations à venir)

Retour de documents dans des boîtes dédiées pour décontamination (1 jour pour les documents papier et 3 jours pour les documents plastifiés)

MUSIQUE

- Cours individuels d'instrument

Reprises des cours à la normale avec dispositions suivantes :

. **Instruments à vent et chant** : la pratique n'est pas compatible avec le port du masque. Des cloisons plexi sont installées dans les salles concernées.

. **Instruments à claviers et/ou partagés**

Nettoyage (lavage et/ou désinfection) des mains avant et après utilisation des instruments. Petit matériel pour la désinfection des claviers à disposition des enseignants uniquement.

Pour les percussions : les élèves et étudiants doivent se munir de leur propre matériel (baguettes etc...)

- **Pratiques collectives**

. Cours de FM : port du masque + désinfection des mains à l'entrée et à la sortie + aération des salles entre les cours. Toutes les personnes suivant le cours doivent avoir leur propre matériel et leur propre support de cours. Pas de prêt de matériel possible entre les élèves.

. orchestres : privilégier des répétitions par pupitre (planning spécifique fourni par chaque responsable d'orchestre)

Prévoir 1 musicien/pupitre avec son matériel et partitions (pas de prêt de matériel possible entre les musiciens). La distance entre les musiciens doit être d'au moins 1 mètres.

Pour les instruments de musique partagés à l'orchestre, un délai d'au moins 24 entre chaque utilisation par les élèves sera respecté. Un lavage des mains avant et après utilisation de l'instrument sera également demandé.

. chœurs : le port du masque est obligatoire pour les chanteurs et le chef de chœur. Chaque chanteur doit avoir ses propres matériels et partitions. Pas de prêt possible entre les élèves. Le chef de chœur doit respecter une distance de 3 à 5 mètres entre lui et les choristes et il doit porter le masque. Un écran de protection peut être utilisé si nécessaire.

. chorale :

HA Michelet : cours en alternance à l'école et au Conservatoire (organisation par demi-groupe en semaine A et en semaine B)

HA collège et S2TMD : même disposition que pour les chœurs

. Musique de chambre : en fonction de la composition des groupes (chanteur ou instrumentiste à vent faisant partie du groupe), une salle plus grande sera proposée afin de respecter la distance d'au moins 2 mètres entre les participants

DANSE

Le port du masque est obligatoire pour les cours sauf s'il y a une distance d'au moins 2 mètres entre les élèves.

Limiter les exercices au sol.

Prévoir un temps de lavage des mains avant et après les cours

- **Aménagement des espaces** de façon à maintenir 1m de distance entre chaque élève
 - Studio Diaghilev (156m²) : accueil possible de 18 élèves
 - Studio Mattox (67 m²) : accueil possible de 10 élèves
 - Studio Graham (70m²) : accueil possible de 10 élèves

- Aménagement des cours pour appliquer des cours en semaine A et en semaine B
1 groupe d'élèves a cours en présentiel semaine A puis cours en distanciel semaine B et 1 autre groupe d'élèves a cours en présentiel semaine B puis cours en distanciel semaine A

- Nettoyage approfondi et accru des studios, désinfection des sols + sanitaires et vestiaires (2 passages par l'entreprise de nettoyage tous les jours du lundi au samedi sauf le mercredi où un 3eme passage est prévu)

+ nettoyage des barres avec lingettes désinfectantes effectué par les enseignants entre chaque cours

- L'utilisation des accessoires partagés peut se faire en prévoyant une désinfection des mains avant et après l'usage de ce matériel. Une désinfection de l'accessoire devra être réalisée par l'enseignant à la fin des cours.

➤ **Vestiaires de danse**

Accès possible par petits groupes afin de permettre distanciation sociale

2 vestiaires filles : 17m² et 16m² = accès limité à 12 filles maximum réparties sur les 2 vestiaires.

1 vestiaire garçon : 10 m² = accès limité à 4 garçons

Aménagement des règles d'accueil dans les vestiaires :

- Aucune affaire personnelle ne doit être laissée au sol, au portemanteau
- Il est demandé aux familles de fournir grand sac pouvant contenir les effets personnels de la journée (vêtements, chaussures, sac école, manteau etc...). Le sac devra être fermé et marqué au nom de l'élèves (prévoir sac plastique pour les chaussures)
- Laisser un maximum de choses dans le casier et prendre le sac avec les affaires restantes dans la salle de danse.
- Les chaussures sont portées aux pieds dans le couloir ; il s'agit de les mettre dans le sac sur le pas de la porte du studio juste avant d'y entrer. De même, à la sortie du studio, remettre aussitôt les chaussures.
- Les casiers seront attribués de façon individuelle. Les affaires des élèves ne devront pas y être mélangées.

THEATRE

- Port du masque obligatoire dans la salle et sur le plateau sauf si la distanciation est respectée. Pour les cours de théâtre, la distance entre les personnes est augmentée (au moins 2 mètres et dans l'idéal 5 mètres). Le port du masque est indispensable lorsque cette distance de 2 mètres ne peut pas être respectée.
- Aération de la salle Chevrin : maintenir les portes ouvertes (pas de fenêtres dans la salle)
- Désinfection des sols en Chevrin et Shakespeare sur même planning que pour la danse
- L'utilisation des accessoires partagés peut se faire en prévoyant une désinfection des mains avant et après l'usage de ce matériel. Une désinfection de l'accessoire devra être réalisée par l'enseignant à la fin des cours.